Elections professionnelles 2017: Pluralisme et Diversité ?

RAPPEL des résultats des élections au C.E. de 2013 avec 3 listes :

1. - Liste d'alliance CFTC(50%)+FO(30%)+CGC(20%): 6 élus Tit.+ 6 élus Sup.
2. - Liste CFDT : 2 élus Tit.+ 2 élus Sup.
3. - Liste CGT-TF1 : PAS d'élus

Vous pensez aussi que la CGT à sa place autour de la table des élus du Comité d'Entreprise ?

Un syndicat, pour être représentatif, doit recueillir + de 10% des suffrages à l'élection des membres du Comité d'Entreprise.

La CGT-TF1 a besoin de vous :
- **par votre soutien**
- **par votre engagement**
- **par vos voix**

Merci

Les rôles ESSENTIELS du C.E. :

- Les œuvres sociales (Catalogue, chèques vacances etc...) ne sont qu'une partie des prérogatives du C.E., les élus sont là pour DEFENDRE LES SALARIES, autour de :
- La Formation professionnelle, l'égalité Femmes/Hommes, aides au logement...
- La vie de l'entreprise avec la stratégie et les réorganisations sont présentés aux élus du C.E. lors des réunions MENSUELLES.
- Les élus sont alors consultés comme cela a pu être le cas pour l'externalisation de la D.A.G. (Direction des Affaires Générales)

Elections TF1
Je vote pour :
La CGT-TF1

La CGT-TF1 s'est opposée à l'externalisation, mais sans élus au C.E. nos actions n'ont pas suffit à la stopper. Avec des élus CGT, un délais supplémentaire, une mobilisation de TOUS les salariés et le soutien de TOUS les syndicats, tout aurait été possible ...

Coupon à renvoyer ----------

Comment AGIR ?

Venez nous rencontrer afin de répondre à vos questions,
A notre bureau syndical où Corinne vous accueillera : 3e étage Aile SUD TF1
Vous pouvez également nous joindre au 01.41.41.12.97.
Si vous souhaitez dès maintenant vous engager pour défendre vos droits :
Remplissez ce coupon avec vos coordonnées et nous vous contacterons :

@CgtTf1

www.cgt-tf1.fr

NOM :.....Prénom:.....
Tél. :.....E-Mail :.....@.....

A retourner à la CGT-TF1 :
3 ième étage aile SUD- alv.14 - Boite aux lettres N°99 (aile Nord)

UNION DES SYNDICATS CGT GROUPE TF1

la cgt

L'Écho des Résultats…

Les résultats du Groupe TF1 au **30 Juin 2017** :

Une part d'audience qui augmente de 1.1%
Le chiffre d'affaire Pub qui augmente de 1.6%
Résultat NET : 74.6 Millions d'euros
Une trésorerie de 247 Millions d'euros
Un plan "d'économies RECOVER" confirmé avec déjà 14 millions effectuées sur les 25 à 30.
Une marge de rentabilité à 2 chiffres : 10.4% (résultats/Chiffre d'Affaires)

« TOUT VA BIEN ? »
Peut-être financièrement...

Et surtout pour les membres du COMEX et CODG (29 dirigeants), en 2017 ils se partageront :

172 000 Actions gratuites

+

710 400 "Stock-Options"

Proposées aux 119 principaux dirigeants du Groupe (*Communication du C.E. du 24/07/2017*)

Mais pendant ce temps-là :

La majorité des salariés du Groupe TF1 n'ont pas eu d'augmentation depuis MARS 2016. . .

Des dizaines de salariés ont quitté le Groupe…

La D.A.G. a été externalisée…

Pour la CGT-TF1, les externalisations ne sont pas justifiées, TOUS les salariés du Groupe TF1 doivent rester pour construire l'avenir.

Et nous demandons une juste répartition des bénéfices par le retour de l'AUGMENTATION GÉNÉRALE !

ORDONNANCES MACRON

La précarité comme modèle social !

1-La primauté de l'accord d'entreprise

• « un code du travail » par entreprise

(Ex : Les entreprises peuvent diminuer ou supprimer les primes prévues par la branche : 13e mois, ancienneté, congés, durée supra légal des congés de maternité, etc.)

• L'accord d'entreprise s'impose au contrat de travail, en cas de refus, le licenciement sera automatique !

+

2- Les pleins pouvoirs à l'employeur dans l'entreprise

• Extension du referendum utilisable par l'employeur

• Extension des possibilités de négocier avec des « sans Etiquette »

•Fusion CHSCT/DP/CE/DS :

C'est le risque de voir **une diminution sans précédent de salariés élus et mandatés**, c'est une perte des compétences et une **coupe sombre dans les droits et moyens accordés aux salariés** par l'intermédiaire de leurs élus et mandatés.

+

3- La fin du CDI

• Extension du CDI de chantier à toutes les branches (un CDI par émission par exemple…)

• Négociation dans chaque branche des motifs, durées max, délai de carence…des contrats temporaires

Ceci complexifierait considérablement le code du travail et le rendrait **illisible pour les salarié-es.**

Ceci empêcherait aussi la **mobilité**, très importante chez les ingénieurs, cadres et techniciens. Comment vouloir changer d'entreprise quand on peut y perdre tous ses droits ?

+

4- Rupture Conventionnelle Collective

Une rupture conventionnelle collective pour se débarrasser des salarié-es sans payer les licenciements.

Cette disposition est très grave car elle permet de **contourner la réglementation qui encadre les licenciements économiques** et le contrôle de l'inspection du travail sur les ruptures conventionnelles.

>>> en savoir plus sur cgt-tf1.fr <<<

Pour le

Retrait des ordonnances

Journée de grève et de manifestation

RDV le 12 septembre !

14h M° Bastille

angle bd de la Bastille/rue Biscornet

Avec la fédération spectacle CGT et le SNJ-CGT